

République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

16 DECEMBRE 2024

OBJET :

SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE

CENTRE SOCIAL ET
CULTUREL COUSTEAU

2024-12-14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 16 décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Electoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, Mercier Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNER Thérèse, FIOLET Evelyne, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, GEISLER Maryse, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir DUMONT-DESEIGNE Véronique)
MASSON Tony	(Pouvoir WILLAUME Quentin)
MAGNIER Renée	(Pouvoir LOUVET Dimitri)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir NOËL Corinne)
FUZELLIER Patrick	(Pouvoir BRANCQUART Christophe)
VAUTIER Monique	(Pouvoir GEISLER Maryse)
HUGOT Léa	(Pouvoir Evelyne FIOLET)
DEROI Alexandre	(Pouvoir PILLE Robert)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir BOUCHEL William)

Était absent :

PERON Laurent



La séance ouverte, madame le Maire expose au conseil municipal qu'en raison de ressources insuffisantes et de charges supplémentaires, il est indispensable de rééquilibrer les comptes du Centre Social et Culturel Cousteau.

En effet, la diminution des aides de l'État, les charges afférentes à toutes les animations liées à la thématique « environnement » sur le site de la ferme des aigrettes, celles envers les seniors au foyer de l'âge d'or, le lieu d'accueil enfant/parent (L.A.E.P.) ou encore l'échange de jeunes Franco-Allemand ont contribué entre autres, à ce déséquilibre financier.

Par conséquent, madame le Maire propose de verser une subvention

exceptionnelle de 12 559 € au bénéfice du Centre Social et Culturel Cousteau pour atteindre une subvention annuelle de 237 000 € équivalente à celle de 2018.

Vu les éléments présentés aux membres de la Commission Petite Enfance/Jeunesse/École/Seniors le 9 Décembre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

Sauf pour les associations dont les élus sont membres dirigeants ou Président d'Honneur ou ont un lien de parenté avec un des membres d'une association et n'ont pas participé au vote :

Le Centre Social et Culturel J.Y Cousteau : Corinne NOEL, Fabrice MARTIN, Daniel LENGLIN, Quentin WILLAUME, Véronique DUMONT-DESEIGNE, Laurence LOUCHEZ, Sophie MILLIEN, Evelyne FIOLET

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 12 559 € au Centre Social et Culturel Cousteau sur présentation de justificatifs.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

